**CAHIER DES CHARGES**
**A**ction **C**ollective **R**égionale **2020**

**« Repérer et accompagner les jeunes et adultes ayant des troubles psychiques»**

 Action proposée en partenariat avec l’**ARS Pays de la Loire**

 

Proposition à retourner impérativement pour le :

**30 juillet 2020 *20152015205***

Par voie postale (1 seul exemplaire) et par voie électronique à :

**OPCO Santé Pays de la Loire** pdl@opco-sante.fr.

*à l’attention de Nathalie BARON-MAZAURY*

CS 30225

1, Rue Marguerite Thibert

## 44202 NANTES CEDEX 2

##### COMMANDITAIRES

L’OPCO Santé est l’opérateur de compétences du secteur privé de la santé, du social et du médicosocial.

L’OPCO Santé comprend quatre secteurs :

- le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif

- le secteur de la santé au travail interentreprises

- le secteur de l’hospitalisation privée

- le secteur du thermalisme

L’OPCO Santé représente 11 000 entreprises et plus d’1 million de salariés.

L’OPCO Santé est géré par un conseil d’administration paritaire composé de la FEHAP, la FHP, NEXEM, le SYNERPA, UNICANCER, PRESANCE et UNISS et de trois organisations représentatives de salariés : CFDT, CGT et FO.

Les missions de l’OPCO sont :

- d’assurer le financement des contrats d’apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;

- d’apporter un appui technique aux branches professionnelles, notamment, pour établir la GPEC et les accompagner dans leur mission de certification

- d’assurer un service de proximité au bénéfice des entreprises permettant d’améliorer l’information et l’accès à la formation de leurs salariés + accompagner dans l’analyse et la définition des besoins ces entreprises en matière de formation notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d’activité

 - de renforcer l’accompagnement des TPE/PME (moins de 50 salariés)

L’OPCO Santé est structuré régionalement en 13 services régionaux relayés par un siège national.

L’OPCO Santé n’est lié à aucun prestataire de formation, garantissant ainsi son impartialité.

**Cette action sera cofinancée par l’opco Santé et l’ARS pays de la Loire.**

##### CONTEXTE

Les publics accueillis dans les structures pour personnes en situation de handicap et/ou relevant de la Protection de l’enfance présentent de plus en plus fréquemment des difficultés psychiques entraînant des troubles du comportement : agressivité envers les autres, automutilation, conduites sociales inadaptées, destruction du matériel...

Ces comportements problèmes interfèrent dans les apprentissages et la socialisation (école, travail, famille…). Parfois, ils compromettent également l’intégrité et la sécurité des autres personnes accompagnées et des professionnels pris dans un paradoxe entre le devoir d’accompagner avec bienveillance et la difficulté face à la violence parfois générée par ces comportements qui interrogent ou réinterrogent régulièrement leurs pratiques. Ces troubles, lorsqu’ils sont trop envahissants, peuvent être à l’origine de ruptures de parcours ou d’orientation inadaptée. Or, la bonne réponse se construit le plus souvent à plusieurs et nécessite pour cela une analyse partagée des situations croisant les regards et les expertises de chacun.

Cette action de formation aura ainsi pour objectif d’aider les professionnels à mieux comprendre les troubles psychiques et à identifier les réponses à apporter en matière de prévention et d’intervention. Déployée sur des territoires identifiés, la formation visera, en outre, à favoriser le travail en réseau et la construction de parcours d’accompagnement partagés.

##### OBJECTIFS DE FORMATION

La formation proposée devra poursuivre une double finalité :

* Permettre aux participants de mieux faire face aux situations rencontrées et de pouvoir proposer un accompagnement professionnel adapté dans le respect des bonnes pratiques HAS ( notamment « les comportements problèmes : prévention et réponses »)
* S’inscrire dans un objectif de travail en réseau et co-construction des réponses avec les autres acteurs du territoire (du médico-social, de la santé mentale, de la protection de l’enfance…)

A l’issue de cette formation, le participant sera en capacité de :

* Se repérer dans les troubles psychiques : comprendre, identifier les signes cliniques,
* Se repérer dans les différents dispositifs d’accompagnement et les porteurs ou ressources concernés,
* Développer des stratégies de prévention à mettre en place au sein d’une organisation et avec les autres services du territoire,
* Acquérir une méthodologie de construction de projets à plusieurs (accompagnements partagés),
* Accompagner les comportements problèmes et éviter les ruptures de prise en charge : définir des stratégies d’intervention en lien avec les aidants familiaux et/ou le réseau, gérer les crises, passer le relais…

##### PUBLIC BENEFICIAIRE

* **Public** : Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux en charge de l’accompagnement des personnes (jeunes et adultes), professionnels des établissements et services relevant de la protection de l’Enfance, professionnels des établissements de santé mentale
* **Pré-requis** : Aucun
* **Secteurs** : Structures telles que IME, ITEP, structures relevant de la protection de l’enfance, SAMSAH, SAVS, ESAT, EA, foyers de vie, EPSM…amenées à travailler en réseau dans le cadre du parcours de vie de l’usager.

##### DUREE ET DEROULEMENT

**L’action se déroulera de la manière suivante :**

1. Dans la mesure où cette action de formation visera notamment à améliorer le travail en réseau**, le prestataire retenu devra organiser une réunion en amont sur chaque territoire** pour présenter l’action et **constituer les groupes** de façon à respecter une bonne représentativité des établissements. Il serait pertinent de pouvoir associer les directions d’établissements pour soutenir le processus dans sa globalité et aider à la constitution des groupes.
2. Séquences de **formation** en mode présentiel complété si nécessaire par des apports de contenu en e-learning : **3 jours à titre indicatif**
3. Séquences de **Co-développement** autour de situations présentées par les participants : **une ½ journée par mois pendant 4 mois.** Ces 4 séances permettront au groupe constitué d’acquérir la méthodologie de Co-développement afin de pouvoir poursuivre ce travail en autonomie.
4. **Possibilité de prévoir  1 séquence de** **bilan/retour d’expériences** à distance des 3 premiers temps.
* **Déroulement de l’action :** En 2020, nous prévoyons de démarrer 4 groupes sur la région Pays de la Loire.

Ces actions seront en principe renouvelées sur 2022 voire 2023.

* **Nombre de participants** : 10 à 16 stagiaires maximum par groupe

##### TITRE RETENU POUR L’ACTION

L’organisme de formation est libre de proposer un titre d’action différent de celui mentionné plus haut si celui-ci lui paraît de nature à permettre une meilleure adéquation avec les objectifs de l’action.

##### ORGANISATION LOGISTIQUE & ADMINISTRATIVE

Opco Santé, assure la diffusion de l’information sur cette action de formation auprès de ses adhérents. Cette information sera également relayée par l’ARS auprès des partenaires tels que l’ANFH et structures relevant du secteur public et public territorial.

Le prestataire organise une réunion sur les territoires identifiés afin de constituer les groupes.

Il sera en charge de l’organisation administrative.

Les modalités de gestion administrative seront précisées dans une convention cadre qui sera signée entre l’organisme de formation et l’OPCO Santé.

Le prestataire s’engage à :

* Désigner une personne responsable de l’organisation logistique et administrative
* Prendre en charge l’organisation logistique : location ou mise à disposition d’une salle de formation accessible aux personnes en situation de handicap en privilégiant si possible l’accueil dans ses locaux, équipement (PC, tablette, video-projecteur…), organisation des repas pris en commun avec les stagiaires
* Prendre en charge l’organisation administrative : gestion des annulations et remplacements, envoi des convocations et remises des attestations de formation
* Fournir les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l’action
* Réaliser l’évaluation de la formation (questionnaire de fin de formation dématérialisé fourni par l’Opco Santé)

Le coût de prise en charge de l’organisation logistique et administrative pourra être intégré dans le coût pédagogique, mais devra être indiqué distinctement.

##### PROPOSITION PEDAGOGIQUE

Il convient que les propositions fassent apparaître clairement :

* **L’organisme de formation** : raison sociale, adresse complète, N° Siret, N° DA, référencement Data Dock, effectif global, couverture territoriale, coordonnées de l’interlocuteur en charge de l’organisation logistique et administrative
* **Les références de l’organisme de formation**

Références de l'organisme de formation en rapport avec l'action souhaitée et les caractéristiques des stagiaires accueillis :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé des actions réalisées (dates)** | **Noms des établissements bénéficiaires** | **Type de public** **bénéficiaire** |
|  |  |  |
|  |  |  |

Références des intervenants, pressenti(s) et suppléant(s), pour la formation proposée (en respectant le tableau ci-dessous)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom et Prénom** | **Diplômes, expériences professionnelles significatives** | **Expériences d’animation de formation (intitulé, année, établissement et public bénéficiaire)** | **Nature du contrat (CDD - CDI – autres)** |
| 1 - |  |  |  |
| 2 - |  |  |  |
| 3 - |  |  |  |

Nom et prénom du Responsable Pédagogique de l'action :

* **Le Projet pédagogique**
* La compréhension du contexte et de la demande
* L’architecture du dispositif
* La durée et le rythme de la formation
* Les prérequis eu égard au public visé
* La description détaillée et séquencée du déroulé pédagogique **en précisant pour chaque séquence (à minima par demi-journée) :**
* Les objectifs pédagogiques
* Les durées (en heures) et rythme
* Les contenus pédagogiques
* Les méthodes et moyens pédagogiques
* Les supports pédagogiques utilisés, les outils concrets et opérationnels transmis
* Le dispositif d’évaluation prévu
* Le nom et qualité des intervenants

Une attention particulière portera sur la capacité de l’organisme de formation à intégrer une approche multimodale dans ses dispositifs pédagogiques.

Exemples de moyens qui pourront être proposés :

* Questionnaire en amont de la formation envoyé aux stagiaires
* Blended learning ou partie de la formation réalisée à distance (classe virtuelle, SPOC…)
* Modèle participatif de type « forum », plate-forme collaborative, classe inversée, etc.
* **Les modalités d’évaluation de l’action**
* **Un bilan oral**. Assuré par le formateur, ce bilan de fin de formation « à chaud » a pour objet d’évaluer la pertinence du dispositif au regard des attendus et des améliorations à apporter. En fonction de ses disponibilités, L’Opco Santé se réserve le droit de présence lors d’un bilan de fin de formation en présence des stagiaires.
* **Un questionnaire de fin de formation (transmis par l’Opco Santé)**. Celui-ci permet de mesurer à chaud l’appréciation de la formation par les stagiaires. Le questionnaire de fin de formation est dématérialisé (accès depuis un smartphone, une tablette…)
* **Un rapport d’évaluation** détaillé incluant une analyse de la prestation mise en œuvre sur les points suivants :
	+ - * Déroulement de l'action
			* Dynamique du groupe (motivations, attentes, participation, homogénéité...)
			* Modalités pédagogiques (pertinence du contenu, du rythme, des choix pédagogiques...)
			* Organisation logistique et matérielle de l'action
			* Evaluation des acquis : modalités et niveau d'atteinte des objectifs pédagogiques
			* Autre effets produits par l’action, par exemple : travaux réalisés en intersession, production de plan d’action…
			* Préconisations d'amélioration
			* Autres besoins de formation repérés

Le prestataire a la possibilité de faire toute proposition qui compléterait les modalités d’évaluations citées ci-dessus.

##### PROPOSITION FINANCIERE

La proposition devra indiquer **le coût détaillé de l’action (TTC)**, incluant notamment :

* L’ingénierie et l’animation pédagogique (dont l’organisation de la réunion en amont pour constituer les groupes)
* Les déplacements et hébergements éventuels des intervenants,
* La location de salles et matériels divers,
* La gestion administrative : envoi des convocations, gestion des annulations et des remplacements, remise des attestations de formation,
* Les supports remis aux stagiaires ainsi qu’un exemplaire à l’Opco Santé

##### DEPOT ET SELECTION DES CANDIDATURES

Date limite de dépôt : **30 juillet 2020**

**Nous vous demandons de nous faire parvenir :**

|  |  |
| --- | --- |
| **1 version papier à :** | **1 version par voie électronique à** |
| **OPCO Santé** **Pays de la Loire**1 rue Marguerite ThibertCS 30 22544202 Nantes cedex 02 | pdl@opco-sante.fr. |

Les critères de sélection sont les suivants :

* **Organisme de formation** : connaissance du secteur et référence de l’organisme de formation en lien avec la thématique A.C.R. expérience et référence de l’équipe pédagogique actions en lien avec le thème
* **Organisation et offre financière** : offre financière, offre logistique et matérielle, durée et rythme de l’action
* **Offre pédagogique** : compréhension et restitution de la demande, adéquation entre les objectifs du cahier des charges et les contenus proposés, progression pédagogique et pertinence du contenu, pertinence des méthodes, des moyens et des supports pédagogiques, processus d’évaluation, actions de suivi et/ou propositions complémentaires

Après une première sélection sur dossier, les commanditaires pourront solliciter un échange avec les organismes présélectionnés.

Pour toute information complémentaire :

**Nathalie BARON-MAZAURY**

**Secrétaire Générale de Région**

**nathalie.baron-mazaury@opco-sante.fr**